

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013 – 18H30

Salle du Conseil - CASO

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2012

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

N° 2013-01 : Désignation du secrétaire de séance

M. DENIS

PREVENTION DES CRUES

N° 2013-02 : Convention de partenariat avec le PNR pour la mise en œuvre du volet pédagogique du PAPI

M. DHALLEINE

N° 2013-03 : Comité de pilotage PAPI

M. DHALLEINE

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

N° 2013-04 : Subvention aux GDON

M. DUCROCQ

FINANCES

N° 2013-05 : Compte administratif 2012

M. DENIS et
M. DUCROCQ

N° 2013-06 : Budget primitif 2013

M. DENIS

QUESTIONS DIVERSES

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2013

DELIBERATION n° 2013-02

PREVENTION DES CRUES: PAPI – culture du risque – animation pédagogique – conventions avec le PNR et l'Institution des Wateringues et gratification du stagiaire

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Par délibération du 17 décembre 2012, le Comité syndical a engagé l'opération I-3 du PAPI qui vise à développer des actions pédagogiques sur la notion de risque par le recrutement de Thomas BOISNARD, stagiaire en alternance en formation au CPIE du Val d'Authie.

La gratification du stagiaire était envisagée dans cette première délibération. Etant donné l'investissement de M. BOISNARD dans sa mission, une gratification ne dépassant pas un tiers du SMIC au prorata du temps travaillé chaque mois pourrait lui être offerte. De même, M. BOISNARD pourrait bénéficier des titres restaurant lors de ces jours de présence.

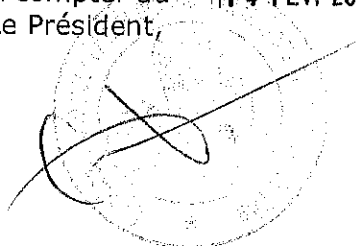
Par ailleurs, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'associe au SmageAa sur cette opération afin de combiner son expertise dans le domaine de l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté, à l'expertise du SmageAa en matière de risque inondation. Une convention (cf. projet joint) est prévue afin de définir les engagements de chacun, notamment en matière d'encadrement et de communication.

Enfin, l'Institution Interdépartementale des Wateringues associe le SmageAa à des opérations de sensibilisation aux risques qu'elle mène avec les collègues. Cette collaboration implique des interventions en classe et l'organisation d'une journée de terrain pour les élèves. Une convention (cf. projet joint) est prévue afin de définir les engagements de chacun, notamment en matière de financement du transport des élèves (40 % du coût d'un transport en bus).

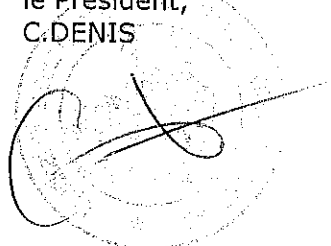
Après délibération, le Comité Syndical autorise :

- le versement d'une gratification au prorata du temps passé au SmageAa à compter du 1^{er} février 2013.
Prévu au 64131 du BP2013
- le bénéfice des titres restaurant à M. BOISNARD, lors de ces jours de présence et à compter du 1^{er} février 2013.
- Le président à signer la convention de mise en œuvre de l'action I-3 du PAPI avec le Parc naturel régional, et les éventuels avenants.
- Le président à signer la convention de mise en œuvre de l'action I-3 du PAPI avec l'Institution Interdépartementale des Wateringues, et les éventuels avenants.

Certifié exécutoire
A compter du 14 FEV. 2013
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 FEV. 2013



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2013

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil treize, le 11 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 1^{er} février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs Patrick BEDAGUE, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, André BAES, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires
Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ, Dominique LARDEUR, André DUWAT, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Absents excusés :

Madame Chantal LEVRAY, Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, délégués titulaires,
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2013-01 et 2013-02 était de : 15.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-03 était de : 18.

Le nombre de pouvoir était de 2.

Convention de partenariat
entre le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa
pour la mise en œuvre du volet pédagogique du PAPI

2013-2017

Entre

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale – Maison du Parc – B.P. 55 – 62510 ARQUES, représenté par son Président, Monsieur Hervé POHER,

Et

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa, SmageAa – 1559, rue Bernard Chochoy – 62380 ESQUERDES, représenté par son Président, Monsieur Christian DENIS,

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le territoire du SAGE de l'Audomarois, il est proposé un programme d'action visant à instituer la culture du risque à destination du public scolaire et du grand public.

Cette action se situe dans le cadre de l'axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque et s'intitule : Fiche action I-3 – Actions pédagogiques sur la notion de risque. Cette fiche action est reprise en annexe de la présente convention.

Le SmageAa et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ont décidé d'intervenir conjointement sur cette action afin de combiner l'expertise du premier en matière de risque inondation et celle du second dans le domaine de l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des deux parties dans la mise en œuvre du volet pédagogique du Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le territoire du SAGE de l'Audomarois.

Article 4 : Engagements du SmageAa

Le SmageAa accueille un stagiaire en alternance à compter du 1^{er} décembre 2012 et jusqu'au 31 octobre 2013. Ce stagiaire suit la formation DEJEPS du CPIE Val d'Authie, formation qualifiante pour des animateurs professionnels, capables de développer des séquences d'éducation à l'environnement et au développement durable visant à sensibiliser la population à la notion de risques majeurs.

Le SmageAa s'engage à assumer les charges structurelles inhérentes au stage.

L'animateur sera placé sous l'autorité administrative et l'encadrement hiérarchique du SmageAa. Le SmageAa assure le tutorat du stagiaire vis-à-vis de sa formation.

Le SmageAa apporte son expertise du risque inondation sur le territoire.

Article 5 : Engagements du Parc naturel régional

Le Parc naturel régional apporte un soutien à l'encadrement du stagiaire sur le volet pédagogique. Il guide et conseille le stagiaire lors de différentes étapes du développement du projet. Il apportera notamment son expérience dans la création des modules pour les scolaires.

La Maison du Papier d'Esquerdes est un équipement pédagogique, elle est un lieu particulièrement adapté pour les interventions auprès des groupes. Elle pourrait être un des lieux où serait mis en place le programme d'action visant à instituer la culture du risque à destination du public scolaire et du grand public.

Article 7 : Engagements communs

Pilotage

Les responsables du PNR et du SmageAa se concerteront, autant que de besoin, pour assurer le pilotage de la mission, notamment au démarrage, pour en définir les modalités opérationnelles.

Communication

Le PNR et le SmageAa préciseront dans tout outil de communication mis en place dans le cadre de cette convention que l'opération est une opération conjointe Parc naturel régional et SmageAa.

Ils s'engagent à faire connaître, par des supports de communication adaptés, la nature de leur collaboration, auprès :

- des bénéficiaires de cette opération,
- des élus locaux et des habitants,
- de leurs partenaires institutionnels et financiers.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour un an.

Les partenaires étudieront la possibilité de la prolonger au-delà en fonction des projets qui auront été élaborés.

Article 8 : Résiliation de la convention

En cas de non application des engagements et conditions, chacune des deux parties pourra dénoncer cette convention, sur la base d'un argumentaire motivé, après mise en demeure restée sans effet au delà d'un délai de trois mois.

En cas de litige, la juridiction compétente pourra être saisie

Fait à Esquerdes, le

Le Président du Parc

Le Président du SmageAa

H. POHER

C. DENIS

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2013

DELIBERATION n° 2013-03

PREVENTION DES CRUES : PAPI – convention cadre et composition du comité de pilotage

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Suite à la labellisation de notre programme de prévention des crues en PAPI par la commission mixte inondation (CMI), des négociations ont eu lieu au cours de l'année 2012 avec les différents co-financeurs en vue de la signature de la convention cadre.

Suite à ces échanges, les modifications suivantes ont dû être apportées aux annexes financières présentées en CMI :

- Décaler certaines opérations pour tenir compte de la réalité de mise en œuvre ;
- Etaler dans le temps certains travaux pour répondre à une meilleure répartition des contributions financières sur la durée du programme ;
- Réévaluer à la hausse le budget de l'étude d'évaluation (fiche action I.1) suite à la consultation (toutefois dans une moindre mesure à ce qu'avait envisagé la DREAL en préparation du financement) ;
- Modifier certains taux d'intervention des financeurs en fonction de leurs prérogatives internes ;
- Réévaluer à la hausse le budget du pilotage et de l'animation du PAPI.

Le coût global du PAPI de l'Audomarois est évalué à 18 293 276 € HT. Ce coût se répartit entre les différents axes du programme et les différents co-financeurs tel que présenté en dernière page.

La convention cadre prévoit la création d'un comité de pilotage et d'un comité technique :

- Le comité de pilotage a pour rôle de s'assurer de la bonne mise en œuvre du projet de PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés et validés par le comité de labellisation. Il veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider, le cas échéant, de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI (calendrier de réalisation à réévaluer par exemple), sachant que toute modification (nouveau projet, modification importante du plan de financement, etc.) devra faire l'objet d'une notification du comité de labellisation compétent voire d'un examen par ce comité en cas de modification majeure (volume financier ou nature de la modification). Il est présidé conjointement par le représentant de l'Etat et du SmageAa. Il se réunira au moins une fois par an.

Le comité de pilotage pourrait être composé d'un représentant de chacune des structures suivantes, réparties en 3 collèges distincts :

- Collège des représentants de l'Etat :
 - o Préfecture du Pas-de-Calais ou Sous-Préfecture de Saint-Omer
 - o DREAL Nord-Pas-de-Calais
 - o DDTM 62
- Collège des représentants des financeurs :
 - o Etat
 - o Agence de l'Eau Artois Picardie

RECU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 FEV. 2013

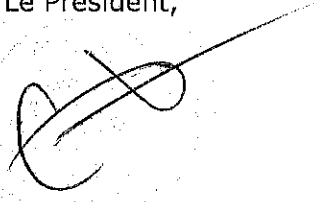
- Conseil Régional Nord Pas-de-Calais
- Conseil Général du Pas-de-Calais
- Collège des représentants des acteurs locaux
 - SmageAa
 - Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois
 - Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
 - Communauté de communes du Pays de Lumbres
 - Communauté de communes du canton de Fauquembergues
 - Communauté de communes du canton de Hucquelières et Environs
 - Commune de Blendecques
 - Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
 - Agence d'Urbanisme et de Développement de la région de Saint-Omer
- Le comité technique est chargé quant à lui du suivi technique des actions du projet. Il est composé d'agents de services désignés respectivement par les représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage et de l'Etat. Il sera présidé conjointement par les personnes désignées par le représentant de l'Etat et du SmageAa. Le comité technique pourra prendre deux formes : le comité technique « restreint » et le comité technique « élargi ».
 - Le comité technique « restreint » a pour objectif de préparer les comités de pilotage. Il sera constitué d'un représentant technique des structures présentes dans le comité de pilotage (voir ci-dessus).
 - Le comité technique « élargi » a pour objectif de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre des opérations définies dans le programme d'action et de définir/proposer les orientations à venir. Il se réunira par axe, les structures présentées ci-dessus pourront être conviées en fonction de l'objet du comité technique et de leurs compétences respectives. Ce comité technique pourra être élargi aux chambres consulaires (Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais, Chambre de Commerce et d'Industrie antenne de Saint-Omer) ou tout autre acteur concerné (Institution Interdépartementale des Wateringues...).

Après délibération, le Comité Syndical :

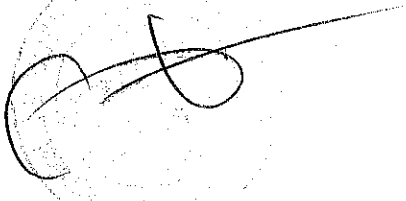
- Valide la composition du comité de pilotage et du comité technique
- Autorise le Président à signer la convention cadre du PAPI de l'Audomarois (ci-joint)

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

14 FEV. 2013



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER. le

18 FEV. 2013

Nature de l'action	Financement									
	Etat BOP181	Etat FPRNM	Maitre d'ouvrage	Europe	AEAP	CRNPdC	CG62	Total (HT)		
Axe I - L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	-	72 300	34 469	-	37 831	-	-	144 600		
Axe II - La surveillance, la prévision des crues et des inondations	-	2 500	1 000	-	1 500	-	-	5 000		
Axe III - L'alerte et la gestion de crise	-	-	5 000	-	-	-	-	5 000		
Axe IV - La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	-	11 500	11 500	-	-	-	-	23 000		
Axe V - Les actions de réduction de la vulnérabilité	-	-	27 000	-	-	3 000	-	30 000		
Axe VI - Le ralentissement des écoulements	-	7 395 238	4 416 709	-	3 640 395	988 240	693 660	17 134 242		
Axe VII - La gestion ouvrages de protection hydraulique	-	-	240 000	-	-	-	-	240 000		
Pilotage	268 466	-	442 969	-	-	-	-	711 435		
Total	268 466	7 481 538	5 178 646	-	3 679 726	991 240	693 660	18 293 276		
	1%	41%	28%	0%	20%	5%	4%			

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
18 FEV. 2013



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2013

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil treize, le 11 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 1^{er} février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs Patrick BEDAGUE, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, André BAES, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires
Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ, Dominique LARDEUR, André DUWAT, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Absents excusés :

Madame Chantal LEVRAY, Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, délégués titulaires,
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2013-01 et 2013-02 était de : 15.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-03 était de : 18.

Le nombre de pouvoir était de 2.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2013

DELIBERATION n° 2013-04

COMMISSION MILIEUX ET TRAVAUX: Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

Depuis 2005, le SmageAa aide les différents GDON soit par des dotations en pièges, soit financièrement. Depuis 2008, l'aide du SmageAa se fait sous la forme d'une subvention.

Le bilan des prises de rat musqué pour l'année 2012 sur le territoire du SmageAa est de 3332 rats pris. Pour l'année 2011 il était de 5320.

Le SmageAa reconduira son action de soutien aux GDON présents sur son territoire pour l'année 2013 sous forme de subvention plafonnées à hauteur de :

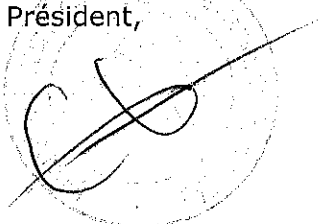
	Plafond de subvention
GDON du Haut pays	400 €
GDON Lys Aa	700 €
GDON du Pays de Lumbres	Pas de besoin
GDON de l'Ondatra	1 000 €
Groupement Flandres Maritimes	600 €
GDON de Radinghem en Weppes	800 €
Total	3 500 €

Soit un montant maximal de **3 500 € TTC** pour l'année 2013. Pour rappel en 2012 la dotation était de 4 200 € TTC.

Ces subventions seront accordées suite à une demande écrite des présidents de GDON nous informant de leurs besoins. Cette demande sera accompagnée d'une justification financière ainsi que des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Après délibération, le Comité Syndical autorise, le président à signer les conventions avec les GDON sous réserve du respect des conditions citées ci-dessus.

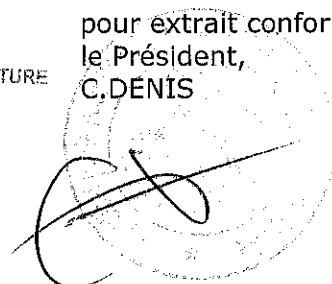
Certifié exécutoire
A compter du **14 FEV. 2013**
Le Président,



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 FEV. 2013

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2013

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil treize, le 11 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 1^{er} février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs Patrick BEDAGUE, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, André BAES, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires
Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ, Dominique LARDEUR, André DUWAT, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Absents excusés :

Madame Chantal LEVRAY, Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, délégués titulaires,
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2013-01 et 2013-02 était de : 15.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-03 était de : 18.

Le nombre de pouvoir était de 2.



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2013

DELIBERATION n° 2013-05

FINANCES : Budget général – Compte administratif 2012 – Compte de gestion – Affectation du résultat

RAPPORTEUR : M. DENIS & M. DUCROCQ

Le compte administratif qui vous est présenté est le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées par le SmageAa au cours de l'exercice 2012.

Opérations de l'exercice :

Fonctionnement :

Dépenses	826 135,71
Recettes	839 467,90
Résultat de l'exercice	+ 13 332,19

Investissement :

Dépenses	177 089,89
Recettes	258 878,52
Résultat de l'exercice	+ 81 788,63

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	1 028 925,93	0	+ 81 788,63	1 110 714,56
fonctionnement	19 738,81	19 738,81	+13 332,19	33 071,00

Les reports de crédits apparaissant en section d'investissement résultent de l'inscription de la totalité des crédits dont la réalisation se trouve reportée ou échelonnée sur plusieurs années.

Compte tenu de ces éléments, M. DUCROCQ propose de prendre la délibération suivante dans la forme réglementaire.

RECU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 FEV. 2013

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Christian DENIS, président.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

a) lui donne acte des résultats du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		19 738,81		1 028 925,93		1 048 664,74
Part affectée à investiss				0		
Opérations de l'exercice	826 135,71	839 467,90	177 089,89	258 878,52	1 003 225,60	1 098 346,42
Totaux		859 206,71		1 287 804,45		2 147 011,16
Résultat de clôture		33 071,00		1 110 714,56		1 143 785,56

Excédent de financement	1 110 714,56
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	9 719,60
Total à reporter	1 100 994,96

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

c) a reconnu les restes à réaliser en dépenses d'investissement

d) a arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

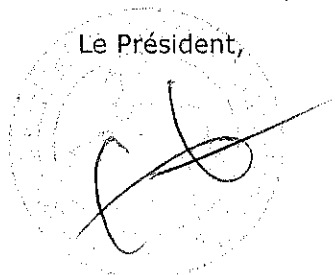
e) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- en section de fonctionnement au compte 002 pour : 13 332,19€

Certifié exécutoire

A compter du 14 FEV. 2013

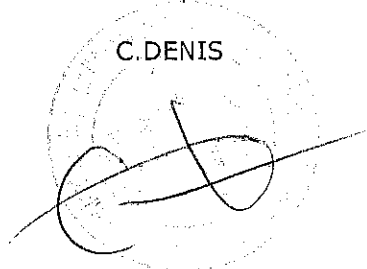
Le Président,



pour extrait conforme

le Président,

C.DENIS



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 FEV. 2013

L'an deux mil treize, le 11 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 1^{er} février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs Patrick BEDAGUE, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, André BAES, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires
Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ, Dominique LARDEUR, André DUWAT, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Absents excusés :

Madame Chantal LEVRAY, Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, délégués titulaires,
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2013-01 et 2013-02 était de : 15.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-03 était de : 18.

Le nombre de pouvoir était de 2.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2013

DELIBERATION n° 2013-06

FINANCES : Services généraux – Budget Primitif 2013

RAPPORTEUR : M. DENIS

RECU EN SOUS PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 FEV. 2013

Le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 978 322,18 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 2 739 722,13 €

En investissement :

Les crédits concernent les opérations suivantes :

- ▶ n°103 "mobilisation du champ d'expansion des crues "
- ▶ n°104 "résorption des désordres locaux"
- ▶ n°105 "ressource en eau"
- ▶ n° 106 restauration de la continuité écologique "RCE ouvrages"
- ▶ acquisition de matériel : équipe rivière, échelles et stations limnimétriques

Deux opérations font l'objet d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, à savoir le programme d'aménagement hydraulique de Blendecques et les projets de restauration de la continuité écologique, représentant 865 224 € des dépenses d'investissement.

L'étude de prospection de la ressource en eau et notamment les travaux de sondage représentent 1 117 005,45 € pris en charge à 100% par les partenaires de l'opération. Néanmoins toutes les recettes n'apparaissent pas au BP 2013 et cela grève temporairement l'article 2128.

L'équilibre de la section est assuré par les amortissements, les subventions des partenaires et l'excédent d'investissement reporté.

En fonctionnement :

Les crédits inscrits concernent, tout d'abord, les dépenses courantes de fonctionnement : eau, électricité, carburants, fournitures administratives, frais de communication... ; ainsi que les dépenses de rémunération augmentées du fait du recrutement de la technicienne risque inondations.

Quelques points particuliers sont à signaler :

Ligne 60632	Cette ligne contient les matériaux nécessaires pour les aménagements prévus en rivière ou sur berges.
Ligne 6068	Des outils pédagogiques seront mis en place afin de réaliser le volet animation du PAPI.
Ligne 614	Cette ligne sert au paiement de la taxe ordures ménagères pour l'année 2012 (payée en janvier 2013) et l'année 2013.
Ligne 617	La phase 1 de l'étude d'évaluation du PAPI est inscrite pour l'année 2013.
Ligne 6226	Les frais d'enquête publique du projet de CIC nécessitent l'inscription de dépenses importantes sur cette ligne.
Ligne 6261	Les frais d'affranchissement augmenteront sensiblement en 2013 du fait de la procédure d'enquête publique unique nécessitant l'envoi de recommandés.
Ligne 64131	Cette ligne concerne la rémunération du personnel non-titulaire de la collectivité : la technicienne risque inondations, le remplacement de la responsable administrative jusqu'en mai, et le

- stagiaire.
- Ligne 6455 Le passage à une assurance statutaire mutualisée avec le centre de gestion permet une baisse importante des cotisations pour 2013.
- Ligne 6743 Le SmageAa subventionne la CASO pour le curage du haut Pont, cette subvention s'échelonne sur 2 ans.

Les recettes de la section de fonctionnement sont composées pour l'essentiel par la participation des intercommunalités, et des subventions de nos partenaires.

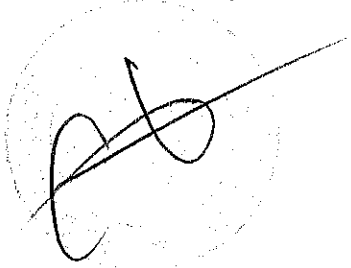
- Ligne 6419 Cette ligne contient les remboursements des rémunérations de personnel en arrêt de travail, ainsi qu'en congé maternité.
- Ligne 74718 L'Etat subventionne le SmageAa pour la mise en œuvre du PAPI : 40% des salaires des 3 techniciens, et 30% de l'étude d'évaluation.
- Ligne 7472 Les subventions de la Région portent sur une partie des travaux de l'équipe rivière : lutte contre les espèces invasives et restauration des milieux aquatiques pour les années 2012 et 2013.
- Ligne 7473 Les subventions du département portent sur le plan d'entretien de rivière
- Ligne 74751 Suite au DOB, la partition globale des collectivités adhérentes au SmageAa est augmentée de 4%.
- Ligne 7478 Les subventions de l'Agence de l'Eau apparaissent sur cette ligne. Elles concernent : la restauration des habitats aquatiques, le poste du technicien milieu, et le plan d'entretien.
- Ligne 758 Cette ligne reprend la participation des particuliers au financement des diguettes anti-érosives et des travaux de plantations de l'équipe rivière.

Ce projet de budget primitif 2013 synthétisé ci-dessous a été présenté au bureau élargi.

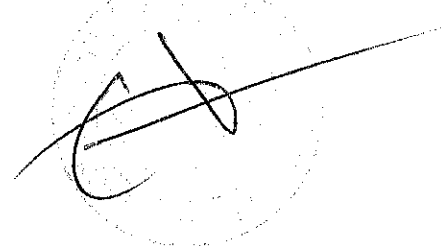
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 739 722,13	2 739 722,13
Fonctionnement	978 322,18	978 322,18
TOTAL	3 718 044,31	3 718 044,31

Après délibération et à l'unanimité le budget primitif 2013 est adopté.

Certifié exécutoire
A compter du 14 FEV. 2013
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C.DENIS



RECU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

10 FEV. 2013

LA STRUCTURE BUDGETAIRE 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
978 322,18		978 322,18	
Frais de personnel 434 950			
Fournitures et frais de gestion générale 278 916,85		Participations et produits financiers 697 653,01	
Participations et subventions 118 000			
Intérêts de la dette 0			
Prélèvement pour section d'investissement dont dotations aux amortissements et aux provisions (autofinancement) 146 465,33			Subventions 280 669,17

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2 739 722,13		2 739 722,13	
Remboursement de dettes 0		Prélèvement sur recettes de fonctionnement (autofinancement) 146 465,33	
Acquisition et travaux 2 230 615,69	autofinancement net	Solde d'exécution des années antérieures 1 110 554,43	
		Subventions 1 475 849	
Autres dépenses 509 106,44		FCTVA et autres recettes définitives 6 853,37	
		Emprunts 0	

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 FEV. 2013

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 12 FEVRIER 2013

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil treize, le 11 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 1^{er} février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs Patrick BEDAGUE, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, André BAES, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, délégués titulaires
Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ, Dominique LARDEUR, André DUWAT, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, représenté par Monsieur André DUWAT, délégué suppléant,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Absents excusés :

Madame Chantal LEVRAY, Messieurs Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, délégués titulaires,
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux délibérations 2013-01 et 2013-02 était de : 15.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-03 était de : 18.

Le nombre de pouvoir était de 2.